

Ils ont dit

« Nos conditions de travail sont toujours aussi difficiles et l'épuisement de tous

gagne du terrain », dénoncent l'USM et le SM, appelant à la grève le 22 novembre « dans le but de rendre visible l'état des juridictions un an après la tribune [parue dans Le Monde]. (...) Cette mobilisation sera intersyndicale et interprofessionnelle, les fonctionnaires de greffe et avocats étant associés à cet événement » (SM, communiqué, 14 nov. 2022).

« La réforme [généralisation des cours criminelles départementales] affaiblira considérablement le jury populaire, sans pour autant le faire disparaître (...).

À l'heure où le rapport conclusif des États généraux de la justice plaide pour un rapprochement des citoyens et de leur justice, réduire l'un des derniers espaces de démocratie participative en matière judiciaire semble particulièrement malvenu » (B. Fiorini, Le Club des juristes, 14 nov. 2022).

« C'est un choix civilisationnel essentiel. Ce combat d'humanité qui est semé d'embûches.

La paix, la démocratie, l'État de droit, sont des combats permanents. Il en est de même pour la peine de mort », a déclaré Éric Dupond-Moretti au 8^e congrès mondial contre la peine de mort, insistant sur le combat pour « l'abolition universelle » de cette « abomination » (Le Monde, 15 nov. 2022).

La Défenseure des droits et le Défenseur des enfants, Éric Delemar, « s'alarment,

une fois de plus, de l'état dramatique de la protection de l'enfance aujourd'hui, qui n'est, dans de nombreux territoires, plus dûment assurée. (...) Les mises en danger se multiplient. Le manque de professionnels pour les accompagner est criant ». Le Défenseur va se saisir d'office des difficultés rencontrées par les ASE du Nord et de la Somme (Défenseur des droits, communiqué, 14 nov. 2022).

Nomination

Jean-Marie Burguburu est renouvelé dans ses fonctions de président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme pour 3 ans (A. 12 nov. 2022 : JO 13 nov. 2022).

1283

Conférence nationale du grand serment

Concours d'éloquence inter-barreaux organisé avec le soutien de la Conférence des bâtonniers, la 4^e édition de la Conférence nationale du grand serment a eu lieu le 4 novembre à Libourne, en partenariat avec LexisNexis.

Créée en 2018 par une association formée notamment par d'anciens secrétaires de la Conférence du barreau de Versailles, la Conférence nationale du grand serment est un concours d'éloquence qui désigne

chaque année trois nouveaux secrétaires pour représenter la Conférence des bâtonniers au niveau national et à l'étranger.

Chaque barreau qui entend concourir est libre de présenter un candidat, le plus souvent secrétaire de la Conférence, cette qualité n'étant cependant pas une condition essentielle, la grande majorité des barreaux n'en étant pas dotée. « Ce concours a pour vocation de valoriser les talents d'éloquence, qualité si chère à la profession d'avocat. Il vise également à fédérer, comme la Conférence, les barreaux de France et à incarner toute la vitalité de la profession et le dynamisme des Ordres, en mettant en lumière une jeunesse talentueuse, investie et à la fois attachée aux traditions caractérisant la profession », décrit une responsable de la Conférence des bâtonniers.

Lors de sa précédente édition, dont la finale s'était tenue à la Basilique de Saint Denis (93), Félix Molteni, avocat au barreau de Libourne, Grégoire Mouly, avocat au barreau de Bordeaux et Maud Zerach, avocat au barreau de Toulouse, avaient été respectivement désignés 1^{er}, 2^e et 3^e secrétaires nationaux. Barreau lauréat, le barreau de Libourne organisait cette nouvelle édition. Tout au long de la journée, des candidats issus de 20 barreaux ont discuté sur deux thèmes au choix : « Être une femme ? » et « Peut-on vivre sans une ombre au tableau ? ». Le jury, composé des trois secrétaires sortants, se devait de les départager pour ne retenir que six finalistes. Pour la finale, chacun des candidats proposait une improvisation de moins de 7 minutes prenant la forme ou s'achevant par un serment. Leur discours devait également intégrer des éléments d'un fait divers local, narré en direct par une conférencière



du musée des beaux-arts. Un exercice délicat que les candidats ont relevé haut la main ! Pour griffonner quelques lignes, ils disposaient seulement du court laps de temps durant lequel un des secrétaires sortants brossait de chacun d'eux

un portrait acerbe empli de second degré.

Sophie Coin-Deleau, directrice de l'activité Avocats chez LexisNexis, a pris part au jury de la finale, aux côtés notamment de Bruno Blanquer, président de la Conférence des bâtonniers, et de la bâtonnière du barreau de Libourne, Hélène Janoueix. Les barreaux de Toulouse, Montpellier et Bordeaux ont été les grands gagnants de cette édition, portés par le talent de leurs candidats désormais nouveaux secrétaires nationaux pour 2023 : M^e Sarah Nabet-Clavierie, du barreau de Toulouse (1^{er} secrétaire), M^e Gaspard Cuenant, du barreau de Montpellier (2^e) et M^e Antoine Mathias, du barreau de Bordeaux (3^e). Les trois lauréats ont reçu de LexisNexis un abonnement au site d'actualités Lexis Veille, à une revue hebdomadaire de leur choix ainsi qu'un beau livre Couleur et Droit.

La lauréate, M^e Nabet-Clavierie, confiait à la sortie de l'évènement : « C'était un véritable honneur que de pouvoir discourir auprès d'autant de candidats talentueux, et devant des jurés émérites. L'expérience fut extrêmement enrichissante et j'espère parvenir à incarner ces nouvelles fonctions avec autant de panache et de succès que mes prédécesseurs ». La journée s'est achevée à l'Hôtel de ville dans une salle comble. Pour Julien Sacre, avocat au barreau de Versailles et co-fondateur de l'évènement aux côtés de M^e Maud Pavard, M^e Marilyne Secci, M^e Dimitri Debord et M^e Renaud Gannat : « Le concours prend de l'ampleur. Nous avons fédéré 20 barreaux français, démonstration de ce que la robe et l'éloquence forment un fabuleux mariage. La prochaine édition, qui se tiendra à Toulouse, s'annonce, déjà, sous les meilleurs auspices ! ». Rendez-vous est pris.

ÉLISE COZIC